

Compte rendu du conseil municipal
du lundi 27 juillet 2020 - Salle de l'ensemble municipal à 20 H 30

Date de convocation : 21 juillet 2020.

Ordre du jour :

- Budgets primitifs 2020 :
 - 1- commune,
 - 2- station-service automatisée,
 - Adhésion au groupement de commandes – fourniture d'électricité compteurs C5 coordonné par le SDE 03,
 - - Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020,
 - Informations et questions diverses
-

Présents : Mme BOUNAB Agnès, maire, M LURAT Thierry, Mme JOUIN Sylvie, M GONÇALVES Patrik, Mme ROBIN Anne-Marie, adjoints, MM AMOUR Philippe, JUNIET François, Mme MAZE Myriam, M OLIVIER Jean-Yves, Mme FAUCONNIER Nathalie, M BOIRE Jean, Mme OLIVIER Brigitte et M DENIS Gilles.

Excusées : Mmes CASTEL Blandine qui a donné pouvoir à Mme BOUNAB Agnès et Mme LEGRAND Emilie à M DENIS Gilles.

Secrétaire de séance : Monsieur LURAT Thierry.

Mme Le Maire informe l'assemblée que les conseillers municipaux ont été invités à participer à la réunion du bureau municipal du 24/07/2020 relative à la présentation des budgets. Mme LEGRAND et M DENIS étant excusés, elle donne lecture du courrier reçu soumettant des propositions pour 2020 (pièce jointe).

Il est rappelé que l'installation du conseil municipal date du 3 juillet 2020 et le vote du budget doit avoir lieu avant le 31 juillet 2020.

Le budget 2020 reprend les résultats, les restes à réaliser dépenses et recettes de l'exercice 2019, les dépenses obligatoires et les produits provenant de l'état déterminés par la loi de finances.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une somme de 45 750 € est inscrite au programme « Aménagement salles maison du patrimoine ».

Depuis début 2019, ce projet d'aménagement a fait l'objet de réunions en présence : élus, associations, conservateur départemental des musées, directrice office de tourisme, M Sébastien MAYOR, directeur artistique Agence 003 et la collaboration de l'IUT de Vichy.

Mme ROBIN Anne-Marie, adjointe en charge du dossier, s'informe du travail déjà réalisé pour faire le point de la situation et présenter un document de travail afin que les conseillers municipaux puissent débattre sur ce dossier.

BUDGETS PRIMITIFS 2020

VOTANTS : 15

POUR : 15

1- Budget de la commune

ETATS JOINTS

- détail des subventions (article 6574) et des participations (article 65548)

- Etat de la dette

FISCALITE DIRECTE LOCALE (Etat 1259)

Suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale

En 2023, plus aucun foyer ne payera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

80% des foyers les moins aisés auront une cotisation nulle en 2020. Ils payeront la taxe d'habitation sur leur résidence principale pour la dernière fois en 2019.

2022 sera la dernière au titre de laquelle les contribuables devront acquitter une TH sur leur habitation principale.

La réforme est sans changement pour les propriétaires ou les locataires de résidences secondaires.

La réforme est sans changement pour les propriétaires qui continueront à s'acquitter de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Emilie LEGRAND
Gilles DENIS
Conseillers Municipaux



Madame le MAIRE

Le 23 juillet 2020

Vous avez eu l'obligeance de nous inviter au Bureau municipal du 24 juillet à 9 h, et nous vous en remercions, malheureusement pour des raisons professionnelles nous ne pourrions être présents. Néanmoins nous souhaitons vous faire quelques propositions qui pourraient être inscrites au budget primitif 2020.

Subventions aux associations : 200€ aux Majorettes de Buxières

Famille, enfance : 2 semaines par trimestre de gratuité de la cantine scolaire pour tous les enfants de Buxières, déjeunant à Y grande ou à Buxières (la disparition des tickets de cantine facilitera cette mise en place)

Gratuité de la garderie périscolaire (évitera du même coup le travail de régie assuré par le personnel communal)

Ces mesures, d'un impact financier très modeste, peuvent redonner à Buxières un peu d'attractivité pour les familles avec enfants, seule façon de maintenir voire augmenter les effectifs de nos écoles.

Autres demandes

Demander au département l'installation d'un miroir à la croix des Mottes, face au stop, pour les véhicules circulant sur la D136 en direction du bourg. En effet il y a une très mauvaise visibilité des véhicules arrivant de la Condemine.

Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sous la dernière maison de La croix Billon, les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules.

Revoir l'évacuation des eaux de pluie sur les emplacements de parking de la borne de charge pour véhicules électriques. (Plus de 10cm d'eau certaines fois...)

Prévoir le remplacement des fenêtres du premier étage du logement communal jouxtant la poste, le RDC à déjà été réalisé en double vitrage. Voir également pour les radiateurs électriques qui ont plus de 20 ans.

Espérant que nos demandes retiendront toute votre attention.

Veuillez agréer Madame le Maire nos respectueuses salutations.

BUXIERES LES MINES

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT				
Laux asso.&autres pers. de				16 189,00
		ALLIER LIVRES OUVERT BCP	Association	149,00
		AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES BOU	Association	60,00
		AMICALE LAIQUE BUXIERES-YGRANDE	Association	305,00
		ANACR Comité Nord Allier	Association	30,00
		ASS Auvergne Rhone Alpes Entreprises/Allier	Association	76,00
		ASS RESTOS DU COEUR RELAIS DU COEUR	Association	80,00
		ASSOC SECOURS POP CTE BUXIERES	Association	200,00
		ASSOC UN PAS VERS VOUS	Association	0,00
		ASSOC. CSC SECTION SECOURISME	Association	0,00
		ASSOCIATION PEP 03	Association	0,00
		BUXIERES ARTS ET LOISIRS	Association	150,00
		CENTRE DE LOISIRS DE BUXIERES	Association	3 500,00
		COMITE ALLIER CONCOURS RESISTANCE ET	Association	100,00
		COMITE DES FETES BUXIERES	Association	5 500,00
		COMITE LOUIS GANNE	Association	0,00
		COOPERATIVE DES ECOLES	Association	500,00
		DELEGUES EDUCATION NATIONALE	Association	50,00
		EPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBON	Association	1 079,00
		FREDON Auvergne - Rhône-Alpes	Association	280,00
		GAB LA CHANSONNETTE	Association	150,00
		GUEULES NOIRES ET BOCAGE	Association	300,00
		IFI 03	Association	140,00
		JAZZ DANS LE BOCAGE	Association	200,00
		MAISON FAMILIALE RURALE LIMOISE	Association	20,00
		MAJORETTES BUXIEROISES	Association	200,00
		PREVENTION ROUTIERE Comité de l'Allier	Association	50,00
		RADIO QUI QU'EN GROGNE	Association	200,00
		S.P.A DU BOURBONNAIS	Association	1 054,00
		SECOURS CATHOLIQUE BOURBON	Association	50,00
		UDAAR 03	Association	667,00
		UDSP03	Association	1 089,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
SDE 03 Cotisation ordinaire	01/09/1936	Contribution	175,00
SDE 03 Eclairage public(cot + conso)	01/09/1936	Contribution	12 434,00
SDE 03 Télécommunication	01/09/1936	Contribution	283,00
SI DES CHEMINS YGRANDE	24/10/1962	Contribution	73 018,00
SI DES CHEMINS YGRANDE Programme voirie	24/10/1962	Contribution ,	66 077,00
SIEST COLLEGE COSNE-D'ALLIER	11/08/1971	Contribution	11 375,00
SIEST COLLEGE COSNE-D'ALLIER (piscine)	22/03/1991	Contribution	6 593,00
SMAT du Bocage Bourbonnais	11/04/2011	Contribution	13 600,00
Autres organismes de regroupement			
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	23/02/2005	Contribution	2 188,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ALLIER		Contribution	370,00
C C A S MOULINS (F A J)	23/03/1994	Contribution	100,00
CAF DE L'ALLIER (F S L)	06/05/1996	Contribution	300,00
MAIRES RURAUX DE L'ALLIER	28/03/2002	Contribution	150,00
ZZ TOTAL ARTICLE 65548			186 663,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

COMMUNE DE BUXIERES LES MINES
BP 2020

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Département	Commune	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
163 Emprunts obligataires (Total)			814 430,57		466 792,56					
Néant										
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)			814 430,57		466 792,56					
1641 Emprunts en euros			129 174,02		37 427,11		6,15	V	46 723,18	13 891,34
017 - 412370										
048 - 0456630										
059-0000533088			129 869,74		39 148,93		9,23	V	6 202,61	-787,25
059-553088	05/08/2011		150 000,00		84 402,59		9,83	V	4 682,94	608,82
060-MIN290414EUR/027	03/08/2015		125 257,07		94 811,62		10,08	F	8 607,84	583,70
061-MIN290414EUR	27/12/2013		29 223,50		19 968,04		9,00	F	7 866,76	3 898,78
082-0002372577	17/08/2014		202 816,24		144 778,89		8,76	F	1 781,87	845,45
165 Dépôts et cautions reçues (Total)			50 000,00		45 254,38		9,04	F	12 780,94	6 651,58
165012019	03/12/2018								4 800,42	499,78
Néant										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										
Néant										
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)										
16873 Départements										
TOTAL GENERAL			814 430,57		466 792,56				46 723,18	13 891,34

(1) Si un emprunt donne lieu à des cotisations, indiquer la date de la dernière modification.

Les communes sont compensées par l'affectation de la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) et le montant ne correspondra pas toujours à celui de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée. Un coefficient correcteur permettra d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, le produit TFPB versé afin d'assurer une compensation à l'euro près.

Les départements perdent leur part de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ils recevront une part de TVA qui compensera à l'euro près cette perte et leur assurera une recette dynamique dans le temps.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

	<i>Bases d'imposition effectives 2019</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2020</i>	Taux proposés 2020	Produit attendu 2020
Taxe foncière (bâti)	873 901	890 100 (+1,854%)	13,62	121 232
Taxe foncière (non bâti)	201 449	204 700 (+1,615%)	30,25	61 922
			Produit à taux constant	183 154
Taxe habitation Gel des taux à compter de 2020	967 180	973 300 Titre informatif		212 374 Produit prévisionnel TH
			Total	395 528 (article 73111)

Allocations compensatrices (46 795€)

Taxe habitation : 37 913 € (article 74835)

Taxe foncière (bâti et non bâti) : 8 882 € (article 74834)

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Propositions nouvelles Dont capital emprunt : 46 724	230 974	Propositions nouvelles (dont FCTVA : 75 835 €)	323 378
Restes à réaliser 2019	93 817	Restes à réaliser 2019	67 382
Solde exécution 2019	65 969		
	390 760		390 760

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	756 067		
Charges de personnel et frais assimilés	444 660	Produits des services, domaine et vente	10 021
Atténuations de produits	12 137	Impôts et taxes	479 214
Autres charges de gestion courante	306 603	Dotations, subventions et participations	433 767
Charges financières	13 852	Autres produits de gestion courante	25 000
Dépenses imprévues	90 669		
Virement section investissement	113 375	Report excédent 2019	795 395
Opération d'ordre section fonctionnement	6 034		
	1 743 397		1 743 397

Section d'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Propositions nouvelles (dont remplacement de l'automate de paiement 11 000 €)	24 858	Propositions nouvelles Résultat reporté	18 639 6 219
	24 858		24 858

Section d'EXPLOITATION

	DEPENSES		RECETTES
		Report excédent 2019	356 505 32 915
	389 420		389 420

DEL30/2020 Objet : adhésion au groupement de commandes fournitures électricité compteurs C5.

Mme le maire rappelle la fin des tarifs réglementés de ventes - électricité prévue par la loi n° 2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Considérant la nécessité d'organiser une consultation auprès des fournisseurs d'électricité afin de souscrire une offre de marché pour la livraison des points des compteurs C5,

Considérant la convention de groupement de commandes proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, Le conseil municipal,

- **décide** : - d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarification C5 (ex tarif bleu – hors éclairage public), annexée à la présente délibération,
- **donne** tout pouvoir au maire pour signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 15

POUR : 15

DEL31/2020 Objet : commission communale des impôts directs (CCID).

Le maire indique que dans chaque commune, après les élections municipales, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Pour permettre la désignation de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants par le directeur départemental des finances publiques, le conseil municipal doit dresser une liste de 24 contribuables.

Proposition liste des commissaires titulaires	Proposition liste des commissaires suppléants
DELÔME Benoit	COURDILLE Patricia
AMOUR André (Cosne d'Allier)	AUMAITRE Jean-Pierre
GOZARD Serge	DIMICOLI Charles
THERY André	CHASSAING Hervé ou Olivier
BIASI Jean-Pierre	VENNAT Bernard
DUBOIS Gérard	THIBAUT Jocelyne
GONCALVES Kristell	BREGEOT Geneviève
D'ONOFRIO Maria	CHAUMEILLE Flavie
AUGOT Denis	LAROBÉ Frédéric
FLINE Emeline	FOUCAT Christian
PLANCHENAULT Christophe	DUPONT Emmanuel
FOUET Philippe	AUCLAIR Monique

VOTANTS : 15

POUR : 15

DEL32/2020 Objet : désignation membre pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Mme le maire rappelle que la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétence entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT de la communauté de communes du bocage bourbonnais est composée d'un membre par commune désigné par chaque conseil municipal et des 15 membres du bureau communautaire.

Monsieur Thierry LURAT est désigné pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

VOTANTS : 15

POUR : 15

DEL33/2020 Objet : prix du repas enfant à facturer au centre de loisirs.

Mme le maire informe l'assemblée de son entretien avec Mme OLIVIER Brigitte, trésorière de l'association « Centre de Loisirs » afin de définir les conditions relatives aux repas pris à la cantine.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, l'organisation du centre de loisirs a été modifiée et notamment, la restauration qui n'a pas pu être assurée par le fournisseur du centre de loisirs.

Face à cette situation, il avait été convenu que les repas seraient préparés à la cantine.

Mme le maire demande de convenir du prix et propose 1€ / repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix à 1€ le repas pour la période du 6 au 31 juillet 2020 à facturer au centre de loisirs de Buxières-les-Mines.

VOTANTS : 14 (Mme OLIVIER Brigitte n'a pas pris part au vote)

POUR : 12

CONTRE : 2

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

1- Bâtiment loué au menuisier « Place Bonneau » : travaux de zinguerie

- Le 21 février 2020, un devis de réparation des gouttières a été accepté ; une relance auprès de l'entreprise chargée des travaux sera renouvelée.

- M Guillemin, locataire du bâtiment, a demandé (auprès de M DENIS) la pose d'un tuyau PVC (devant le bâtiment) pour l'évacuation de l'eau de pluie.

2- Travaux de sécurité routière

- afin d'améliorer la sécurité des usagers, vont être étudiés les points suivants :

- ✓ pose d'un miroir au carrefour de la Croix des Mottes,
- ✓ sécuriser la sortie au lieu-dit « Le Fragne »,
- ✓ mise en sécurité des abords du city-stade, récemment installé « Place Bonneau »

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.

Mme Le Maire,
BOUNAB Agnès,

